



# Allos - Alòs ( en occitan vivaro-alpin)

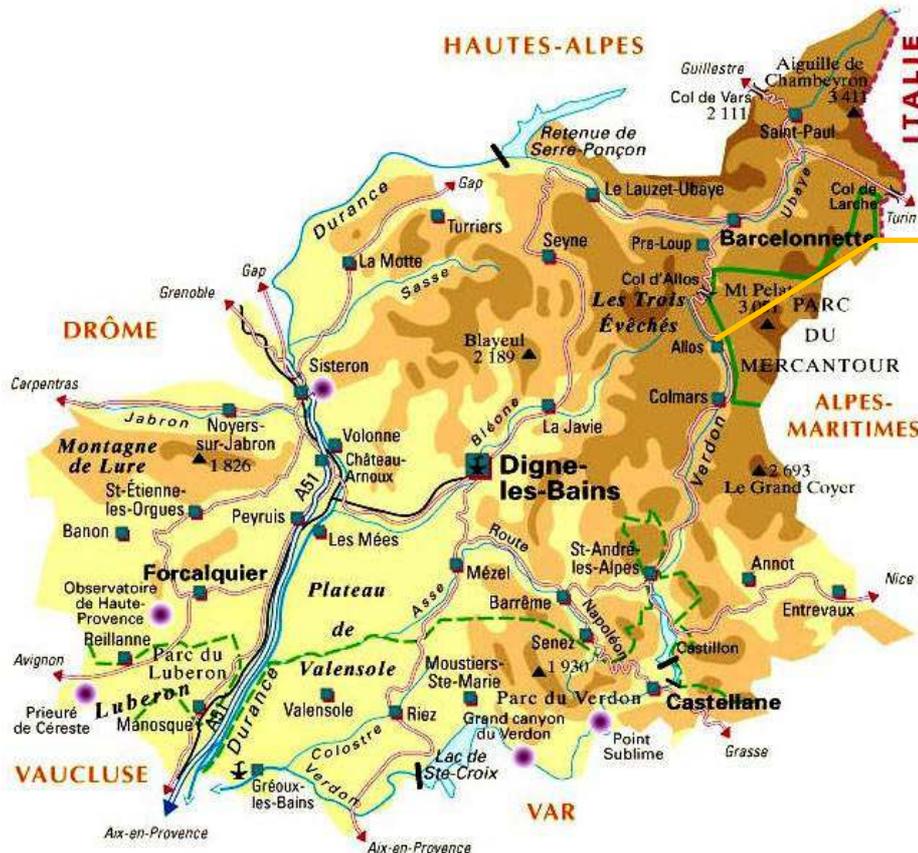
Département des Alpes de Haute-Provence  
1425 m d'altitude

A la lisière du Parc national du Mercantour

Lac d'Allos : le plus grand lac d'altitude d'Europe

Foux d'Allos à 2 500 m d'altitude

Au fil du temps les Allossards  
façonnet petite et grand histoire  
recueillie par le dévoué  
curé Jean Esprit Pellissier



Allos

Onzième épisode  
Les princes d'Anjou règnent en Provence

## 1. Les princes d'Anjou règnent en Provence.

1 - Béatrix, fille et héritière de Raymond-Bérenger IV, nous donna, avons-nous dit, aux princes d'Anjou, par son mariage avec Charles Ier, frère de saint Louis, roi de France, et neuf princes angevins régnèrent en Provence.

Les quatre premiers sont :

Charles Ier d'Anjou et Béatrix (1245-1285);

Charles II (1285-1309);

Robert (1309-1343);

Jeanne Ire (1343-1382).

Ils n'étaient que comtes, et ils régnèrent sur nous pendant cent trente-sept ans.

Leurs successeurs :

Louis Ier, fils de Jean II, roi de France (1382-1384) ;

Louis II, avec Marie de Blois, nommée régente (1384-1417);

Jeanne II, avec Charles de Duras, concurremment avec Louis III(1417-1434);

René, dit le Bon Roi (1434-1480);

Charles III, comte du Maine (1480-1481).

Ils étaient ducs d'Anjou et ils furent comtes de la Provence pendant quatre-vingt-dix-neuf ans.

Les Angevins, comtes ou ducs, ont donc été nos souverains durant l'espace de deux cent trente-six ans.

Nous verrons bientôt que les habitants d'Allos, avec tout le comté de Nice, cessèrent d'être les sujets des princes d'Anjou, sous Louis II , pour se donner d'abord à Charles de Duras et ensuite aux comtes de Savoie, en 1388.

## 2. - Charles Ier avait des qualités vraiment royales:

il était vaillant guerrier et homme irréprochable dans sa vie privée, mais il se laissa aller à des actes de violence et de cruauté, qui lui attirèrent, en Italie, de terribles représailles, dans le massacre qui porte le nom de Vêpres Siciliennes.

Il accompagna son frère saint Louis, roi de France, dans deux croisades célèbres; mais son amour pour la guerre ne lui laissa pas, selon l'expression de Papon, le temps de se livrer aux soins pacifiques du gouvernement. Nos pères lui reprochèrent d'avoir augmenté les impôts, pour conquérir et défendre son royaume de Naples. Il perdit la reine Béatrix, son épouse, en 1267, et il mourut lui-même en 1285.

Charles II, son fils, prince de Salerne, qui lui succéda, était alors prisonnier du roi d'Aragon. Un concile tenu à Riez, en 1285, ordonna des prières publiques, dans toutes les églises du comté, pour obtenir sa délivrance. Il fut enfin mis en liberté, quatre ans après la mort de son père, et, en cette année, la quatrième de son règne, il visita Allos et d'autres pays montagneux des Alpes.

Voici comment un historien de Nice fait l'éloge de ce prince et parle de cette visite :

"Charles II, d'un grand talent administratif, plus doux et plus réfléchi que son père, captivait tous les coeurs provençaux.

"Ce prince, étant à Allos, en 1289, reçut les députés de Grasse, auxquels il confirma leurs privilèges le 14 septembre, il accorda des lettres patentes de liberté à la ville du Puget.

"En 1303, par le mariage de sa dernière fille avec Mainfroy, marquis de Suse, il recevait l'hommage de ce seigneur pour les fiefs de Cintal, Val de Sture, Fossan et Coni, et il prenait le titre de comte de Piémont, pour lequel il établissait un sénéchal de plus.

" L'amour que l'on portait à Charles II et à Robert, son fils, était si grand que chaque commune aurait voulu vivre sous sa juridiction immédiate.

Il avait eu de sa femme Marie, fille du roi de Hongrie, cinq filles et neuf garçons, parmi lesquels il y a lieu de remarquer:

Robert, qui lui succéda;

Louis, évêque de Toulouse, mort en odeur de sainteté, à Brignoles, le 19 août 1297, et canonisé en 1317;

Jean de Duras, chef de la branche de Duras ou Durazzo, ville d'Albanie, qui appartenait à la maison d'Anjou.

"Il était fait, dit Papon, pour servir de modèle à ceux qui veulent régner sur le coeur de leurs sujets." Son amour pour eux et pour la justice lui inspira un règlement qui fixait les honoraires des notaires. Dans ce tarif, dit M. de Laplane, « il taxait leurs écritures à raison de six deniers (42 centimes) par feuille, contenant vingt-six lignes et chaque ligne treize mots, et de douze sols (15 francs) pour l'acte le plus long. »

*Note : Après avoir donné ces comparaisons entre les monnaies du moyen âge et les monnaies de nos jours (se rappeler que l'auteur parle de 1900), l'excellent historien de Sisteron renvoie ses lecteurs à une note insérée plus loin et que je reproduis ici textuellement:*

*"Le florin ....20 francs.*

*"Le gros..... 1 fr. 66 c. 8/100.*

*"Le sol.....1 fr. 25 c.*

*"Le denier ...0 fr. 7 c. 13/1000.*

*Il ajoute : " Nous négligerons les fractions de centimes, assez inutiles d'ailleurs dans des calculs qui, quoi qu'on fasse, ne peuvent jamais être qu'approximatifs. " (T. I, p. 117.)*

*D'ailleurs, la valeur des monnaies anciennes variait suivant les lieux et les époques.*

*D'après Mélin, le denier valait 0 fr. 36 c., et le sou 9 fr. 28 c.. (Histoire de l'Europe, 395-1272, p. 366.)*

*Il y avait, en effet, des sous d'or, et le sol d'Othon et le sol melgorien étaient très répandus en Provence.*

*Or, selon l'évaluation de M. Guérard, 120 sous de cette monnaie vaudraient, aujourd'hui, 2,629 fr. 20 c.*

Imposé sous la foi du serment, ce règlement, qui est à la date du 6 mai 1306, obligeait, en cas de violation, le notaire à payer le double des sommes indûment exigées et le privait de son office.

Rien de plus sage et sans doute de plus urgent que cette mesure. Toutefois les notaires parvinrent, on ne sait comment, à éluder l'effet d'un règlement qui taxait leurs écritures, et, lorsqu'un de leurs confrères, Pons Arpilhe de Sisteron, archiviste de la reine Jeanne, proposa, en 1359, de remettre ce statut en vigueur, il prétendit l'avoir trouvé dans la poussière des archives d'Aix, où il était comme enseveli, depuis cinquante ans, quod quidem statutum, inter alia statuta diversa jacebat, et fuit inventum; lectum et publicatum extitit.

(Livre vert de la communauté, f. 24, vo.)

Charles II mourut le 5 mai 1309, regretté de tous ses sujets.

3.-Son fils, Robert, dit le Sage, lui succéda, et il fut couronné à Avignon, le 3 août 1309, par le pape Clément V. Il devint le plus puissant des princes de la maison d'Anjou, plutôt par sa prudence, son habileté et les ressources de son esprit pour traiter les grandes affaires que par la

force des armes. C'est ce qui a fait dire à un historien que, s'il fut un grand roi, ce n'est pas sur son épée que l'histoire a gravé ses titres et que sa mémoire peut s'en consoler puisqu'il mérita le surnom de sage.

Comme son père, il s'intéressa aux habitants de nos Alpes.

Vers 1312, à l'occasion d'un séjour de quelques semaines qu'il fit à Nice, il se dirigea vers les montagnes, renouvela les privilèges accordés par ses prédécesseurs à Sospel et à Saint-Martin de Lantosque, s'arrêta à Limon, où il reçut les députés de Barcelonnette, à qui il donna une nouvelle charte de liberté, et il continua ensuite son voyage jusqu'en Piémont, dont il était comte, comme Charles II.

Robert assurait d'une main ferme et paternelle le fonctionnement des libertés publiques accordées à nos pays par les chartes de Raymond-Bérenger. Mais, malheureusement, son armée d'Italie était un gouffre où allaient s'engloutir les ressources militaires et financières de la Provence. Les historiens se demandent comment cette province pouvait fournir tant de soldats, et ils affirment que l'on peut compter le nombre des expéditions de nos comtes, en Italie, par les dépenses extraordinaires inscrites dans les registres de comptabilité des communes provençales. Le silence des archives d'Allos à ce sujet a pour cause, non le peu d'importance du pays, mais les incendies qui ont fait disparaître la partie la plus ancienne de ces archives.

Robert avait un fils unique, le duc de Calabre, qu'il associa de bonne heure au gouvernement de ses Etats.

L'acte par lequel ce jeune prince fut appelé à partager avec son père l'autorité royale eut lieu sans doute en 1320, car nous savons que les trois députés envoyés par la ville de Sisteron, pour rendre hommage en cette circonstance au roi et à son fils, s'acquittèrent de leur mission par un acte passé à Avignon le 1er mars de la même année.

*Note : Ils n'oublièrent pas de faire insérer dans cet acte une clause relative au maintien de leurs libertés.*

4.-D'ailleurs, nous avons à ce sujet, un autre document important qui intéresse particulièrement notre histoire :

c'est un parchemin des archives des Bouches-du-Rhône qui nous a conservé l'hommage de tous les habitants des lieux fortifiés de Colmars, d'Allos et de Beauvezer, universitatum hominum castrorum Collismarcii, Allosii et Bellovidere.

Cet hommage à Robert et à son fils, qu'il venait d'associer à son autorité, était, de la part de nos pères, un véritable serment de fidélité. Il était demandé par le seigneur Boniface de Fara, haut dignitaire, juge de la cour du prince, et il devait être formulé devant les ambassadeurs ou procureurs chargés de le recevoir, au nom de Charles, prince royal, duc de Calabre, coram Dominis embaysatoribus (sic), sive procuratoribus illustris principis domini ducis Calabrie.

Le tout devait être constaté par un acte notarié, et cet acte fut fait, à la réquisition du bailli, au nom de la cour du prince, sur la place publique de Beauvezer, le 11 du mois de mai 1320, par un notaire comtal nommé Gilloux.

Les envoyés des communautés d'Allos et de Colmars qui devaient prêter serment de fidélité, comme celle de Beauvezer, se rendirent dans cette dernière localité, qui eut l'honneur de recevoir dans ses murs les représentants du roi et de son fils.

Honoré Bouche dit que cet hommage eut lieu en 1321, et il en parle comme s'il n'y avait aucun rapport entre ce serment et l'acte d'autorité souveraine par lequel ce roi avait associé son fils au gouvernement de ses Etats. Mais cet estimable historien se trompe en cela, parce qu'il n'a eu connaissance ni du parchemin des archives des Bouches-du-Rhône que je viens de résumer, ni des archives de Sisteron, dont parle M. de Laplane, documents prouvant avec une entière certitude que les communes de Provence prêtèrent serment en 1320, lorsque leur roi venait d'appeler le duc de Calabre à partager avec lui le pouvoir royal.

Ce prince, fils unique de Robert, avait épousé Catherine d'Autriche, qui mourut sans enfants, en 1321.

L'année suivante, selon le désir de son père, il demanda en mariage une princesse française, Marie, fille du comte de Valois, et saint Elzéard, comte d'Arian et baron d'Ansois, fut envoyé à Paris, avec un autre ambassadeur, pour préparer cette union.

L'ambassade eut un plein succès et le mariage fut célébré en 1323.

Mais saint Elzéard mourut à Paris en cette même année. Des miracles éclatants eurent lieu, pendant la translation de son corps à Apt.

Le Pape Urbain V l'inscrivit solennellement au catalogue des saints, et chaque année, le 27 septembre, nous célébrons la fête de ce saint ambassadeur d'un de nos rois de Provence.

En 1328, Robert perdit son fils, l'espérance de sa famille et de ses sujets. En présence du cadavre de ce prince, emporté à la fleur de l'âge, il s'écria, comme s'il entrevoyait dans l'avenir les malheurs que cette mort prématurée faisait craindre :

La couronne est tombée de ma tête. Malheur à moi ! Malheur à vous !

En effet, Charles, duc de Calabre, était, je l'ai déjà dit, le fils unique de Robert et, en mourant, il ne laissait que deux jeunes filles, frêles roseaux, dit un historien, sur lesquels allait s'appuyer le trône de Provence et celui des deux Siciles !

L'aînée de ces deux enfants devait devenir la reine Jeanne, si populaire et si tristement célèbre. Dans le but d'affermir un jour la couronne sur la tête de cette enfant, son grand-père la fiança avec André, fils de son neveu, roi de Hongrie. Mais, si ce projet d'union fut un acte d'habile politique, il créa une situation intolérable, qui se termina plus tard par la mort tragique d'André. Robert mourut en Italie, le 19 janvier 1343.

*Note : A Naples l'année commençait alors à Noël, à Nativité, et en Provence le 25 mars, ab Incarnatione.*

*Voilà pourquoi, parmi les historiens, les uns disent que Robert est mort en 1342 et les autres affirment que cet événement a eu lieu en 1343.*

Après un règne de trente-trois ans, et Jeanne, qui lui succéda fut couronnée à Naples et saluée par les acclamations du peuple enthousiaste de cette cité.

5. - Malgré les graves accusations portées contre elle, la Cour pontificale la déclara innocente et elle conserva en Provence une telle popularité que les villes de Nice, de Marseille, d'Avignon, etc., la reçurent en triomphe après la mort de son mari et que le souvenir de ses royales libéralités n'a pas disparu, même aujourd'hui, dans nos montagnes.

A Allos on avait placé son buste dans l'église paroissiale, Notre-Dame de Valvert, et on l'y a conservé pendant longtemps, peut-être depuis sa mort.

Le poète Mistral parle de ce buste, dans la préface historique de son drame :  
"la Reine Jeanne "

*Note : Cet ouvrage a été publié en 1890.*

*J'ai encore vu à Notre-Dame de Valvert la statue de la reine Jeanne.*

*En 1856, M. Barbaroux, curé d'Allos, la fit placer à la sacristie.*

*Je dirai plus loin ce qu'il faut penser de la tradition qui attribue à cette reine la construction de notre église paroissiale.*

et dit que l'édification de l'église d'Allos, comme celle de bien d'autres églises, est attribuée à cette souveraine, pour un voeu fait à la suite d'une chute de cheval.

Après la mort de son premier mari, la reine Jeanne épousa son cousin, Louis de Tarente, en 1346. Mais de nouvelles guerres et les événements politiques qui se produisirent alors feront retarder le couronnement jusqu'au 22 mai 1351.

6. - A l'occasion de ce couronnement, qui eut lieu à Naples, avec la plus grande pompe, les habitants d'Allos, comme tous les Provençaux, firent hommage et serment de fidélité à la reine, ainsi qu'au nouveau roi, et les archives de la préfecture de Marseille nous fournissent à ce sujet, dans un ancien et précieux document, des détails qui ont ici leur place.

Cet hommage n'est pas collectif, comme celui de 1320, qui réunissait, par l'intermédiaire de leurs députés ou représentants, les trois communautés d'Allos, de Colmars et de Beauvezer.

Raymond d'Agout, sénéchal de Provence et de Forcalquier, en fut le promoteur et il le reçut au nom du roi Louis et de la reine Jeanne. Il n'envoya pour cela ni procureur, ni ambassadeur, dans la vallée du Verdon. C'est la communauté d'Allos qui envoya à Aix son député et procureur, Etienne Pascalis, chargé de prêter serment au nom de tous ses concitoyens

*Note : Voici le texte du parchemin :*

*Providus vir, Stephanus Pascalis, de Alosio, procurator nomine hominum universitate de Alosio, etc.*

Etienne Pascalis fut introduit dans une grande salle du palais royal, infra palatium regium videlicet, in aulâ magnâ,

où il fit hommage, tête nue, les genoux en terre et les mains jointes dans celles du sénéchal.

Il jura fidélité au roi et à la reine, en mettant les mains sur les saints évangiles et à condition que les droits, les libertés et les privilèges d'Allos demeurerait intacts.

Dans la première partie de ce cérémonial, on voit tout l'appareil de ce que l'on a appelé, en style féodal, l'hommage lige, comme celui qui eut lieu à Beauvezer, en présence des ambassadeurs du roi Robert et du duc de Calabre; dans la deuxième, au contraire, il y a tout ce qui constituait l'hommage franc ou simple.

*Note : " Flexis genibus et junctis manibus, capite discooperto...., fecit homagium ligium; et prestitit fidelitatis debite (sic) tactis sacrosanctis evengeliis, ambabus manibus, juramentum;juribus , privilegiis et libertatibus dicto castro concessis semper salvis." (Registre en parchemin, p. 28.)*

Nos ancêtres savaient donc allier le respect et la soumission qu'ils promettaient à leurs rois avec les libertés dont ils étaient en possession.

Un acte authentique établit l'accomplissement de ces formalités, qui se renouvelaient à chaque changement de souverain, et cet acte fut rédigé, séance tenante, par un notaire nommé Roustan Bérard, à la date du 25 juin 1351.

Nous savons, d'ailleurs, qu'Etienne Pascalis avait reçu son mandat à Allos, le 12 du même mois, et que le sacre et le couronnement de la reine Jeanne et du roi Louis, son époux, avaient eu lieu à Naples, le 22 mai de la même année.

Les dates de l'histoire locale concordent donc ici parfaitement avec celles de l'Histoire de Provence.

Les autres événements du règne de la reine Jeanne qui ne sont pas étrangers à l'histoire d'Allos seront mentionnés plus loin, parce qu'ils ont, hélas ! Leur place marquée parmi les occasions et les préludes de la séparation de nos pays de la Provence et de notre annexion à la Savoie.

En attendant, étudions un document historique de l'année 1344, emprunté aux comptes d'un percepteur des impôts, dont nous n'avons pas pu parler encore, mais qu'il ne faudrait pas renvoyer à la fin du règne tourmenté de Jeanne.